

Analyse des postes à l'IN2P3

Conseil scientifique IN2P3

(analyse réalisée avec l'aide de la 01)

Recommandation du CS (oct. 2015)

(adoptée à l'unanimité moins une abstention)

Le conseil scientifique de l'IN2P3 s'associe à la recommandation du conseil scientifique du CNRS sur le fléchage et le coloriage des postes du 25 septembre 2015. Il estime que les particularités de l'IN2P3 ne justifient pas une différence fondamentale sur cette question. Le conseil a conduit une analyse sur les postes affectés à l'IN2P3 de 2000 à 2015. Il constate un renforcement constant du coloriage voire du fléchage sur les dernières années.

Le conseil reconnaît l'intérêt d'une fraction de postes coloriés voire fléchés, quand il reflète une politique scientifique de l'institut. Cette pratique devrait être menée en concertation avec le CoNRS (section et/ou conseil scientifique).

Le CSI tient à souligner, parmi les dérives possibles du fléchage quasi-exclusif, le risque que des jeunes chercheurs ne candidatent pas à des postes dans lesquels ils ne se reconnaissent pas et le risque d'appauvrissement de nos disciplines que cela peut entraîner à long terme.

Le conseil demande un retour à des recrutements sur postes à spectre large, avec équilibre pluriannuel des recrutements.

Le conseil est à la disposition de la direction pour partager son analyse.

Avertissement

- Analyse de 2000 à 2015 des recrutements par la section 03 → 01
- Tableau suivant :
 - Postes à l’affichage, ne tenant pas compte des postes supplémentaires, ni des autres sections (02, 47...)
- En annexes (non montrées ici) :
 - Détails année par année (petites erreurs possibles)
 - Distinction postes blancs / coloriés (thématique) + fléchés (thématique+labo) = limites subjectives

Les concours (nombreux)

blanc + coloriés ou fléchés /
nombre de concours

	DR1	DR2	CR1	CR2
2000	0	7-8	2	9 + 0 / 1
2001	0	8	0 + 4	9 + 2 / 3
2002	0	8	2 + 1	9 + 1 / 2
2003	0	6	2 + 1	6 + 2 / 3
2004	0	6	1	6 + 1 / 2
2005	0	9 + 1	2	6 + 2 / 3
2006	0	10 + 2	4 + 1	4 + 6 / 3
2007	0	11	2	0 + 12 / 7
2008	0	11	1	2 + 10 / 6
2009	0	12	1	0 + 12 / 7
2010	1	16	3	0 + 10 / 6
2011	0	12 + 1	2 + 1	2 + 11 / 9
2012	0	11	1 + 1	1 + 9 / 9
2013	0	11 + 1	0 + 2	0 + 8 / 6
2014	0	11 + 1	0	0 + 11 / 9
2015	1	9	0 + 2	0 + 6 / 5
2016	0	9	0 + 2	0 + 8 / 8

Analyse, faits et conséquences

- Multiplication des coloriations ou fléchages, donc des concours
 - 2005, année charnière, suite à désistements sur postes blancs
- Les fléchages ne règlent pas forcément le problème qu'ils prétendent régler
 - De 2000 à 2010, environ la moitié des postes fléchés ou fortement coloriés ne sont pas/plus pourvus 4 ans plus tard (postes non pourvus ou mobilité du chercheur), et ces chercheurs ne semblent pas incompetents (ERC, médaille, direction...), cf. annexes.
- Absence de postes blancs = impossibilité pour certains de candidater
 - Où mettre des postes supplémentaires si tout est fléché ?
- Depuis ≈ 12 ans, plus aucune mobilité thématique à l'entrée...
 - Alors que force de notre système, et critère d'excellence ici ou là ?
- Augmentation (liée ?) de l'âge d'entrée CR2
 - + 1,5 an entre 2005-08 et 2009-12 (d'après analyse de l'ex-03)

Analyse, faits et conséquences

- **Système, incontournable, à 4 acteurs aux intérêts distincts :**
 - La direction nomme
 - et c'est chaque année une équation compliquée...
 - Les labos / équipes veulent recruter
 - pas nécessairement sur une seule priorité, ni tout de suite, mais essaye évidemment de tirer la couverture dans un système de postes fléchés (et ils ne sont pas forcément contents du résultat...)
 - La section sélectionne
 - au mérite scientifique et pour le long terme, plus que pour l'intérêt immédiat et l'adéquation géographique...
 - Les candidats / embauchés sont libres
 - de repartir très vite, de « mentir » à l'audition ou à l'embauche...
- **Conséquence :**
 - Des postes à spectre large, avec équilibre pluriannuel des recrutements = meilleure utilisation du système, plus stable
 - Ce qui n'empêche pas une fraction de postes coloriés voire fléchés